



Membre Actif
Année Scolaire 2020.2021
OGEC de Vieillevigne
Ecole Ste Jeanne d'Arc



Conformément à l'article 6 des statuts votés en Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2017, toute personne qui porte un intérêt aux buts de l'association, peut demander à être « membre actif ».

Cette qualité lui permet de prendre part aux votes et aux décisions des Assemblées Générales de l'OGEC, d'avoir ainsi un droit de regard sur la gestion de l'école : les investissements, l'usage de la rétribution ...

Nous rappelons que :

- Toute personne peut être bénévole, accompagner l'école dans ses manifestations, ses sorties ... sans pour autant être un « membre actif ».
- Qu'un « membre actif » ne fait partie du Conseil d'Administration de l'OGEC que s'il fait la demande d'être « Administrateur » et que celle-ci soit agréée par l'Assemblée Générale annuelle.

M.

Et / ou

Mme

Coordonnées Téléphonique ou Mail :

Demande(nt) au Conseil d'Administration de l'OGEC de Vieillevigne d'accepter sa(leur) **demande d'être membre actif.**

Motif :

- Parent ou proche d'un enfant scolarisé,
- A été scolarisé à l'Ecole Ste Jeanne d'Arc,
- Autre : (préciser)

Fait ce jour, le

(+ Signature de chacune des personnes demandant à être membre actif)

Je/nous certifie/certifions :

- Ne pas faire partie de la famille d'un(e) salarié(e) de l'OGEC,
- Ne pas faire partie de la famille d'un(e) enseignant(e) de l'école Ste Jeanne d'Arc.